

Autorisation d'affichage temporaire (Formulaire de demande).

Coordonnées de la personne responsable de l'affichage :

Nom et prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Nom, prénom et adresse où il y a lieu d'envoyer l'autorisation (si diffère de la personne responsable) :

.....
.....

Type d'événement :

.....
.....

Date(s) et lieu de l'événement :

.....
.....

Sur les routes régionales (chaussée de Namur, chaussée de Louvain et avenue du Centenaire), l'affichage est soumis à une autorisation du Service Public de Wallonie, Direction des Routes du Brabant wallon, avenue de Veszprem, n° 3 à 1340 Ottignies.

Ce formulaire est à renvoyer avec en annexe l'éventuelle autorisation du Service Public de Wallonie :

- Administration Communale de Beauvechain
Gardienne de la Paix
Place Communale, 3
1320 Beauvechain
- ou à l'adresse mail suivante : gardienpaix@beauvechain.be
- ou par fax au 010/86.83.01

Pour tout renseignement jugé utile, veuillez prendre contact avec notre gardienne de la paix au 010/86.83.08.